

Syndicat d'Etude et d'Aménagement de Besançon-Sud Plateau

Compte rendu de la réunion du 28 janvier 2021 à 19 H 30

Salle Marianne à Montfaucon

Secrétaire de Séance : M. Christian MOREL

Présents : Mmes et MM : BILLAMBOZ Fanny (La Chevillotte), BOSIA Jean (Le Gratteris), CHOPARD Jacques (La Vèze), CONTOZ Pierre (Montfaucon), DONEY Martine (Fontain), FIETIER Vincent (Nancray), JANNIN Jean Pierre (La Vèze), LINDECKER Cédric (Le Gratteris), MOLLIER Christine (Montfaucon), MOREL Christian (Saône), RICHARD Alain (Montfaucon), ROUSSET Valérie (Mamirolle), SALVI Frédéric (Nancray), SAVONET Claude (La Chevillotte), VAGNE Jean Pierre (Fontain)

Excusés(es): Mmes et MM : CUINET Catherine (CD25), CAYUELA Jean-Michel (Morre), FAGAUT Ludovic (CD 25), FOUQUET Carole (Morre), HUOT Daniel (Mamirolle), LHOMMEE Jean Michel (Gennes), SIMONDON Jean (Gennes).

Absente : Mme GROSGURIN Fanny (Saône)

Ouverture de la séance par M. Le Maire de Montfaucon,

Approbation du Compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020 à l'unanimité.

1- ÉCOLE DE MUSIQUE

Le Président présente le projet de convention de mise à disposition des locaux de la Messarde à Saône, convention tripartite entre le Syndicat, la commune de Saône et l'Ecole de Musique.

La convention votée par le Conseil Municipal de Saône sera présentée pour relecture au service juridique de GBM.

Après informations prises auprès des services de GBM, les écoles de musique de la communauté urbaine n'ont pas à payer de charges d'occupation de locaux, ni de loyer, à l'exception d'une seule à Besançon (2 572 € par an pour 353 m² d'occupation).

M. Morel explique la position de la commune de Saône.

Le Président informe du coût des charges de la Messarde à prendre en compte, coûts donnés par la mairie de Saône, à savoir paiement de 75 % des charges de la Messarde sur la base du grand livre du budget de 2019 soit environ 5 250. Cette base calculée sur le taux d'occupation par l'école de musique (3 357 h) permet de déterminer un prix de l'heure qui s'élève à 1,57 €. Ce prix horaire augmente à 2,26 € s'il y a prise en charge du ménage. Ce prix à l'heure permet de calculer le montant des charges à rétribuer aux autres communes accueillant des cours de l'Ecole de Musique, dans leurs salles communales.

Suite au débat, il est proposé d'étudier la possibilité d'une petite augmentation des cotisations des élèves au dernier trimestre 2021 et le syndicat financerait le solde ; il est décidé également de ne pas prendre en charge le ménage des locaux occupés par l'Ecole de Musique.

M. Contoz propose de préparer le budget 2021 avec plusieurs scénarii et d'étudier en conséquence le coût demandé aux communes. Une réunion de bureau est donc programmée le 16 février pour préparer le budget 2021.

M. Morel demande qu'il y ait une réflexion sur un centre culturel intercommunal sur le Plateau.

2- CRÈCHE

Des travaux ont été demandés par les responsables de la crèche pour installer notamment une bâche de protection solaire, pour aménager l'espace extérieur de la crèche et pour installer un « piège » à oiseaux au-dessus de l'entrée. Les devis correspondants aux travaux ont été reçus et envoyés aux conseillers pour analyse.

Ces travaux ont un coût important environ 30 000€. Il sera demandé aux responsables de la crèche de prioriser ces travaux. Le bureau du syndicat lors de sa réunion du 16 février étudiera les possibilités budgétaires pour le financement de ces travaux.

La commune de Saône demande un droit de passage sur la parcelle de la crèche pour créer une voie douce piétonnière reliant le lavoir au centre du village, les frais d'aménagement de cette voie seront à la charge de la commune de Saône. Sur le principe le syndicat donne son accord, les modalités devront être définies.

3- RESTAURATION SCOLAIRE

La commission restauration scolaire a été mise en place sous le pilotage de M. Vagne. Celui-ci propose de réaliser une enquête auprès de toutes les communes sur l'état actuel de la restauration scolaire. M. Vagne se charge de cette enquête, de centraliser les réponses, animera les discussions et fera une synthèse.

4- TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Discussion sur le problème de l'eau et des sécheresses récurrentes que nous rencontrons.

Projet éolien des communes de Gennes et Nancray. M. Fiétier présente le projet : 3 à 4 éoliennes seraient installées vers les cuves de réserve de pétrole de Gennes, le projet serait mené par la société « Opale », part portée par les communes et des investisseurs. La capacité de production d'électricité serait équivalente à la consommation de 11 000 habitants. M. Fietier espère l'engagement de GBM et du Syndicat.

5- QUESTIONS DIVERSES

- M. Morel interroge sur les difficultés financières de certaines couches de la population.
- M. Contoz demande à ce que le syndicat traite le sujet des personnes âgées et la lutte contre l'isolement.
- M. Contoz informe le Syndicat de la vente des locaux de FDCL situés à Morre.
- M. Contoz informe également des futurs travaux qui auront lieu au Musée des Maisons Comtoises à Nancray et demande si des locaux (environ 300 m²) sont vacants dans les communes pour stocker temporairement du matériel.
- Le Président informe que M. Trudet, Maire de Larnod, du Sivom de Boussières viendra présenter les activités de leur syndicat lors d'une prochaine réunion.

La réunion est levée à 21h20.

Christian MOREL
Secrétaire de Séance
Plateau

Frédéric SALVI
Président du Syndicat du

